

FORMATION PREALABLE AMIANTE SOUS-SECTION 4 Encadrant de chantier		
OBJECTIFS	PUBLIC	PRÉ-REQUIS
A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable : - De situer ses missions, ses actions et ses responsabilités dans le cadre d'une intervention amiante sous-section 4 - D'encadrer la mise en œuvre pour toute intervention sous-section 4 des moyens de prévention définis par l'encadrement technique	Tout travailleur ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux	- Etre âgé de plus de 18 ans - Présenter un certificat d'aptitude médicale au poste de travail prenant en compte le port des équipements de protection respiratoire - Maîtriser la langue française (écrite et parlée)
NOMBRE DE PARTICIPANTS : Groupe de 10 personnes maximum.		
CONTENU DE L'ACTION DE FORMATION EN PRESENTIEL		
THÉORIE		PRATIQUE
<ol style="list-style-type: none"> 1. COMPRENDRE ET APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION CONCERNANT LE RISQUE AMIANTE <ol style="list-style-type: none"> a. Le danger amiante b. La réglementation liée à l'amiante 2. MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE PREVENTION RETENUES PAR L'ENCAREMENT TECHNIQUE <ol style="list-style-type: none"> a. Organisation de la prévention sur le chantier b. Application des procédures et engagement des moyens prévus pour assurer la sécurité, de l'installation au repli du chantier c. Gestion des situations d'urgence 3. TRANSMISSION AUX OPERATEURS DE L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS PARTICIPANT A LA PREVENTION DU RISQUE AMIANTE <ol style="list-style-type: none"> a. Le mode opératoire, les consignes, les procédures et les informations liées à la prévention des risques (les expliquer, faire appliquer et en vérifier le respect) b. Transmission des informations nécessaires à l'encadrement 		
DURÉE MINIMUM	LIEU	ÉVALUATION DES CONNAISSANCES
5 jours (35 heures)	Locaux UCFE Agence de Saint-Avoid	- Epreuve théorique de 20 minutes (QCM) - Epreuve pratique de 60 minutes incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité
PÉDAGOGIE		
La formation s'appuie sur des exposés, des débats, des échanges entre stagiaires, des activités d'application et des mises en situation. Elle est dispensée par un formateur expérimenté dans le domaine de la prévention des risques liés à l'amiante.		
VALIDATION DES ACQUIS	ÉQUIPEMENTS À PRÉVOIR	
Attestation de compétence	Chaussures de sécurité	